



Montréal, le 23 octobre 2014

Par courrier électronique

Me Éric Fraser
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René Lévesque Ouest, 4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Rapport annuel 2013 du Distributeur en vertu de l'article 75
de la Loi sur la Régie de l'énergie
Votre dossier : R044171 FE**

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre demande visant l'extension du délai prévu pour les réponses du Distributeur à la demande de renseignements no 1 de la Régie dans le cadre du dossier mentionné en titre.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde un délai supplémentaire au Distributeur et attendra ses réponses à cette DDR **au plus tard le 4 novembre 2014.**

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml